



X A I N T R I E
V A L ' D O R D O G N E

ADMINISTRATION

Conseil Communautaire
Séance du 11 mars 2021
Saint-Privat

RAPPORT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 11 mars 2021 à Saint-Privat

DATE DE LA CONVOCATION : 5 mars 2021

NOMBRE :		RESULTAT :
- de Conseillers en exercice	48	- POUR
- de Présents		- CONTRE
- de Représentés		- ABSTENTION(S)
- de Votants		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	FORETNEGRE Alain	MONTALTI Fabienne
BARDI Nicole	GALEWSKI Nathalie	MOULIN Philippe
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BRIANÇON Laurence	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BRIGOLET Jean-Marie	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
CARMIER Camille	LAJOINIE Géraldine	POUJADE André
CHASTAINGT France	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LEYGNAC Jean-Claude	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LHERM Michel	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LONGOUR Laurent	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	LUDIER Stéphane	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MEILHAC Sébastien	TRASSOUDAINE Bernard
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	TURQUET Jean-Claude
FERRACCI Dominique	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

AFFAIRES GÉNÉRALES

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 et suivants,

Vu la délibération n° 2020-035 du 9 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Considérant que :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, Madame la Présidente doit rendre compte auprès du Conseil Communautaire des actes pris en vertu des délégations qui ont été consenties au Bureau Communautaire. Ainsi, les décisions suivantes ont été prises.

Opération	Partenaires sollicités	Coût de l'opération HT	Subventions sollicitées	Date de la décision
<i>Construction du Centre d'Incendie et de Secours du secteur d'Argentat-sur-Dordogne</i>	État	1 058 103,95 €	200 000 €	19/02/2021
<i>Acquisition de solutions informatiques et recours aux technologies de l'information et de la communication</i>	État	15 000 €	6 000 €	19/02/2021
<i>Consolider et renforcer l'offre d'animation en augmentant la créativité et le travail en réseau</i>	Leader	69 000 €	55 200 €	19/02/2021
<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage - site des Tours de Merle</i>	Conseil Départemental (partie MH) 50 %	9 645 €	4 177,50 €	19/02/2021
	Conseil Départemental (partie abords MH) 80 %		1 032,00 €	
	DRAC		4 177,50 €	
<i>Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Privat</i>	Feader	830 000 €	389 500 €	19/02/2021
	État		150 000 €	
	Conseil Régional		124 500 €	

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MOBILITE » A XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-17 et L. 5211-5,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM),

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'accompagnement du bureau d'études ITER,

Vu l'avis favorable du 18 février 2021 de la commission « Transition Ecologique »

Vu l'avis favorable du 25 février 2021 de la Conférence des Maires,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) vise à permettre la mise en place d'un cadre de gouvernance renouvelé en matière de mobilité. Elle a ainsi pour objectif de couvrir la totalité du territoire national d'AOM, dans l'objectif de supprimer les « zones blanches » de mobilité. Ce renouveau s'appuie sur deux niveaux de collectivités :

- la Région, Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) régionale pour un maillage du territoire à son échelle,
- l'intercommunalité, AOM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire

Il appartient aux communautés de communes de se prononcer, avant le 31 mars 2021, sur la prise de compétence mobilité au 1^{er} juillet 2021. En cas de refus, c'est la Région qui deviendra seule AOM sur le territoire de la communauté. Aussi, et quel que soit le territoire, au 1^{er} juillet 2021, les communes ne pourront plus être AOM.

La politique d'accueil des nouveaux arrivants et le SCoT en cours d'élaboration pointent la problématique de la mobilité sur le territoire communautaire. Le désenclavement des habitants, en leur proposant de nouvelles alternatives à l'autosolisme, ou encore la maîtrise de l'impact des déplacements, afin de réduire la consommation énergétique, constituent de réels enjeux.

C'est la raison pour laquelle la communauté de communes s'est engagée dans une réflexion approfondie sur cette prise de compétence. Elle a ainsi bénéficié de l'accompagnement du bureau d'études ITER entre novembre 2020 et février 2021. L'étude, entièrement financée par l'ADEME, a permis de dégager les actions que la communauté de communes pourrait réaliser au regard de ses caractéristiques (TAD, services réguliers les jours de marchés, ...), et a permis de les évaluer financièrement. Ces travaux, menés en commission Transition Ecologique, ont ainsi été présentés en Conférence des Maires le 25 février dernier.

L'étude a mis en lumière l'occasion de réfléchir et déployer à terme des actions de mobilités dans un cadre sécurisé et fédéré avec les acteurs locaux (entreprises, usagers, associations...) au sein des comités de partenaires, et concerté dans le cadre des bassins de mobilité.

La prise de compétence consiste donc, pour Xaintrie Val' Dordogne, d'offrir la possibilité de mettre en place une offre supplémentaire de mobilité d'intérêt local, en complémentarité et articulé avec l'offre régionale. Ceci passera par la création d'un Comité des Partenaires associant institutions, usagers, entreprises, ... qui participera à la définition d'un plan d'action. Ce Comité se réunira à minima une fois par an, et autant de fois que nécessaire.

Aussi, sur le territoire de la communauté de communes, deux types de services coexisteront :

- des services situés intégralement dans le ressort territorial de la communauté de communes
 - ❖ pour ceux déjà organisés par la Région Nouvelle-Aquitaine à la date de prise de compétence par l'AOM, l'EPCI peut demander à l'organiser s'il le souhaite. La communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne est d'autant moins concernée par cette hypothèse qu'elle prescrit une continuité de gestion régionale des services de transport scolaire.
 - ❖ pour tout nouveau service situé à l'intérieur du ressort territorial, c'est à la communauté de communes de l'organiser.
- des services qui traversent le ressort territorial de la communauté de communes que seule la Région Nouvelle-Aquitaine est compétente pour organiser et qu'elle continuera à exploiter selon sa stratégie de mobilité en tant qu'AOM régionale.

Par ailleurs, prendre la compétence « mobilité » au 1^{er} juillet 2021 n'oblige pas à ce qu'un service de mobilité soit organisé dès cette date. La définition des actions se fera selon le rythme impulsé par la gouvernance de la communauté de communes, appuyé par le Comité de Partenaires.

Des financements aux actions développées par la communauté de communes pourront être mobilisés. Outre les traditionnelles réponses aux appels à projets dédiés à la mobilité, la communauté de communes aura la possibilité soit de financer ces services par son budget général, soit d'instaurer, en cas de création d'un service régulier, le Versement Mobilité (VM) prélevé auprès des entreprises de 11 salariés et plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire décide de doter la communauté de communes de la compétence d'organisation de la mobilité, au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code à la communauté de communes, conformément au III de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

Article 2 : Le Conseil Communautaire précise qu'il n'émet pas de demande de se substituer à la Région pour l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial. La Région reste donc responsable de l'exécution de ces services, conformément à l'article L. 3111-5 du code des transports, modifié par le I, 24° de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

Article 3 : Le Conseil Communautaire charge Madame la Présidente de notifier la présente délibération aux communes qui, en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts.

Article 4 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente, en cas d'accord à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à demander à Madame la Préfète, de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant.

DÉCHETS

LANCEMENT DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

L'évolution des modes de consommation a conduit au doublement de la production de déchets des ménages en cinquante ans. Les collectivités responsables de la gestion de ces déchets ont dû s'adapter à ces nouveaux apports non seulement plus volumineux mais aussi plus complexes à traiter, dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant.

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas » : tel est l'enjeu de la prévention des déchets. Il implique pour les collectivités de passer de réponses techniques curatives (la collecte et le traitement des déchets) à la mise en place d'une nouvelle dynamique de territoire « pour agir en amont ». La prévention des déchets correspond en effet à l'ensemble des actions permettant de réduire la production de déchets et de réemployer les biens de consommation pour éviter de les jeter : achats responsables, compostage domestique, orientation des produits en fin d'usage vers la réparation ou les filières de réutilisation, etc.

Le contexte réglementaire actuel relaye cette notion et contribue à accentuer la prise en compte de la prévention dans les modes de gestion des déchets en la plaçant au sommet des priorités des politiques européennes et française, au travers notamment de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de la Feuille de route économie circulaire publiée le 23 avril 2018.

Avec le développement des collectes sélectives, les habitants ont montré leur capacité à adopter de nouveaux comportements vis-à-vis de leurs déchets. Ils sont prêts aujourd'hui à franchir une nouvelle étape, celle de faire évoluer leur façon de consommer.

La communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne est consciente de ces enjeux et souhaite ainsi poursuivre sa politique environnementale volontariste, en améliorant année après année le service aux usagers afin de leur permettre d'évoluer dans un cadre plus respectueux de l'environnement.

Depuis de nombreuses années, le territoire s'est emparé de cet enjeu en favorisant le développement du compostage individuel grâce à la promotion de cette pratique par la vente de composteur à tarif préférentiel.

C'est dans ce contexte que Xaintrie Val' Dordogne souhaite structurer sa démarche avec l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ce document de planification territorial obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. Le PLPDMA doit être compatible avec le Programme national de prévention des déchets (PNPD) et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). L'objectif de réduction des déchets du PLPDMA devra notamment être défini en fonction de ces documents de programmation et de planification.

L'élaboration du PLPDMA comporte 4 grandes étapes :

1. Organisation de la gouvernance
2. Diagnostic du territoire et définition des objectifs
3. Élaboration du programme d'actions en concertation
4. Consultation du public et adoption du PLPDMA

Le PLPDMA étant obligatoire depuis 2012, Xaintrie Val' Dordogne ne peut prétendre à des financements extérieurs spécifique pour cette phase d'élaboration. La mise en œuvre d'actions spécifiques pourra être financée par des partenaires institutionnels au fil de l'eau. C'est le cas par exemple de la gestion des biodéchets qui est ciblée par des aides de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'élaboration du PLPDMA s'échelonnera sur toute l'année 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve le lancement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer tous les actes afférents à cette affaire.

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

ADOPTION DE LA CHARTE DES « VILLAGES ACCUEILLANTS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets « Relever le défi démographique » du GIP Massif Central,

Vu la délibération n° 2018-021 du 11 avril 2018 relative à la candidature à l'appel à projets,

Vu la convention MC 0017515 attributive d'une aide européenne FEDER via l'autorité de gestion GIP Massif Central pour l'opération « Le maintien démographique : politique d'accueil de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne » co-signée le 19 décembre 2018,

Vu le projet de « Charte des Villages Accueillants »,

Vu l'avis favorable du 8 février 2021 de la commission « accueil des nouveaux arrivants »,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

Depuis 2009, le partenariat Massif Central (associant le GIP Massif central gestionnaire du FEDER, l'ANCT, les Conseils Régionaux et les Conseils Départementaux) s'est engagé dans le soutien à des dynamiques de reconquête démographique via plusieurs appels à projets dédiés. Ils souhaitent poursuivre ces politiques volontaristes et transversales afin d'inscrire cette dynamique de reconquête démographique dans la durée.

Les lauréats doivent disposer d'une stratégie globale d'attractivité territoriale et d'un plan d'action. Ils doivent également afficher des partenariats avec des organismes œuvrant déjà pour l'attractivité du territoire et désigner un élu référent, en charge du dossier.

En Xaintrie Val' Dordogne, la population décroît fortement. Ainsi, entre 2012 et 2017, la communauté de communes a perdu 80 habitants par an (soit - 0,7 % par an), malgré un solde migratoire positif. Le territoire apparaît comme un territoire âgé et vieillissant. En effet, les plus de 60 ans représentent 43 % de la population (près de 5 000 hab.) et la tranche des 45-59 ans, représentant les actifs vieillissants, près d'un quart de la population (2700 hab.). La mise en place d'une politique globale d'attractivité s'avère donc indispensable.

C'est la raison pour laquelle la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne s'est engagée dès 2018 dans la réponse à cet appel à projets. Elle a ainsi lancé une politique d'attractivité et de l'accueil opérationnelle, articulée autour de 4 axes d'interventions :

- Le développement de la culture de l'accueil,
- La construction d'une offre globale d'installation (comprenant une offre d'activité/ d'emploi/ de locaux professionnels/ de foncier disponible, de logement et intégrant les éléments du cadre de vie local),
- La mise en réseau des acteurs professionnels intervenant dans cette construction d'offre d'installation,
- La diffusion, la promotion territoriale et la prospection à l'échelle supra,

Depuis cette date, la communauté de communes a mis en place des actions articulées autour de ces quatre axes : création du club d'entreprises « XVD Entreprises » pour accueillir notamment les investisseurs, création de la marque territoriale « Ma Vie en Xaintrie, concentré d'énergies », création d'un site internet dédié aux candidats à l'installation, activation d'un guichet unique pour les primo-accueillants, création de la commission intercommunale des nouveaux arrivants alimentant la réflexion sur les actions à mettre en place, mise en place d'événementiels tels que

« la start'up est dans le pré », ...

Par ailleurs, la pandémie de Covid-19 a rebattu les cartes autour du mode de vie des citoyens. Désormais, certains aspirent à une vie plus rurale, aérée, laissant de côté la densité, la pollution, ... De ce fait, des territoires comme ceux de Xaintrie Val' Dordogne ont une opportunité pour accueillir ces populations. L'avance qu'a ainsi pris la communauté de communes en engageant une politique d'attractivité avant la pandémie doit être confortée et s'appuyer sur de nouvelles initiatives.

La communauté de communes souhaite ainsi approfondir la culture de l'accueil dans les communes. Pour cela, le plan d'action cible le maillage du territoire par un réseau de « villages accueillants ». Pour cela, une « *Charte du Village Accueillant* » a été élaborée et approuvée par la commission « accueil des nouveaux arrivants ».

Destinée aux communes volontaires qui entendent œuvrer en faveur des nouveaux arrivants et des candidats à l'installation, elle explique la démarche, la nécessité d'accompagnement de ces personnes et les engagements que les communes prennent. Il appartient ainsi aux communes qui le souhaitent, par délibération du conseil municipal, à adhérer à la charte et à constituer un groupe d'ambassadeurs locaux. En contrepartie, les communes volontaires bénéficieront d'un accompagnement spécifique et des outils créés et mis en œuvre par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire adopte la « Charte du Village Accueillant », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer ladite Charte avec les communes volontaires.

ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS – ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT 2019-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets « Relever le défi démographique » lancé par le GIP Massif Central,

Vu la délibération du 11 avril 2018 N° 2018-021, relative à la candidature à l'appel à projet,

Vu la délibération du 11 juillet 2018 N° 2018-046, relative au plan de financement du programme,

Vu la convention MC0017515 attributive d'une aide européenne FEDER via l'autorité de gestion GIP Massif central pour l'opération « Le maintien démographique : politique d'accueil de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne », co-signée le 19 décembre 2018,

Vu l'avenant n°1 à la convention MC0017515 du 17/01/2020 portant modification de la période d'exécution de l'opération et d'éligibilité des dépenses, du plan de financement et du taux d'intervention FEDER,

Vu l'avenant au cahier des charges de l'appel à projet accueil Massif central 2018 « Relever le défi démographique » du 7 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission accueil des nouveaux arrivants du 08 février 2021,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Vu l'avis du comité de pilotage accueil des nouveaux arrivants du 09 mars 2021,

Considérant que :

La Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne est impactée par la crise sanitaire actuelle. Les différentes mesures de restriction ainsi que les modifications des conditions de travail et de réunions ont retardé la réalisation du programme d'actions envisagé initialement.

La Communauté de Communes souhaite ainsi solliciter la prolongation de trois mois de la période d'exécution de l'opération, soit 39 mois du 01/01/2019 au 31/03/2022, afin de pouvoir mener à bien son plan d'action prévisionnel.

Le programme initial composé de dix actions principales est maintenu, mais des ajustements dans la mise en œuvre des actions doivent être opérés.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur un nouveau plan de financement prévisionnel sur trente-neuf mois qui permettra la concrétisation de la stratégie globale d'accueil et d'attractivité territoriale et la validation du nouveau calendrier opérationnel.

Plan de Financement HT sur 39 mois

Nature des dépenses	Dépenses HT	Nature des recettes	Recettes
Frais de Personnel (salaires des chargés de mission)	118 553 €	FEDER (50% dépenses éligibles HT) POI Massif Central	107 325.50 €
Prestations externes	78 316 €	Autofinancement	107 325.50 €
Forfait coûts indirects (15% dépenses de personnel)	17 782 €		
TOTAL	214 651 €	TOTAL	214 651 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire sollicite la prorogation de trois mois de la durée de l'opération, soit jusqu'au 31/03/2022.

Article 2 : Le Conseil Communautaire sollicite le déplafonnement de la subvention européenne FEDER et l'attribution du taux d'aide maximum de 50% des dépenses éligibles.

Article 3 : Le Conseil Communautaire valide l'actualisation du plan de financement prévisionnel associé au programme d'action de l'opération, énoncé ci-avant.

Article 4 : Le Conseil Communautaire charge la Présidente des demandes d'avenant auprès du GIP Massif central et de toutes les formalités en la matière.

TOURISME

ADOPTION DES TARIFS SOUVENIRS ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN VENTE A LA BOUTIQUE DES TOURS DE MERLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du 16 février 2021 de la commission tourisme,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire adopte les tarifs des objets vendus en boutique suivants :

Souvenirs 2021

	Prix de vente TTC
Souvenirs Divers	
Objet Rama	
Bougies TDM	4,00 €
Lot 3 bougies	10,00 €
Eric Fraysse	
Bâton de marche	10,00 €
Panache Blanc	
Robe	45,00 €
Parure Chevalier	35,90 €
Chasuble	17,50 €
Tresse velours	6,00 €
Chasuble personnalisé	18,00 €
Papo	
Chevalier	9,60 €
Cheval de chevalier	9,60 €
Archer	8,60 €
Robin des Bois	8,60 €
Reine Médiévale	9,60 €
Roi	9,60 €
Sorcière	8,60 €
Sorcier	9,60 €
Fantôme	9,60 €
Ballerine sur Licorne	22,50 €
Licorne	15,00 €
Ballerine sur Licorne	20,50 €
Mini Chevalier	11,50 €
Gardien de la forêt	10,00 €
Cheval squelette	15,00 €

Loutre	6,50 €
Hérisson	6,50 €
Rouge Gorge	6,50 €
Renard	6,50 €
France Médailles	
Médaille de Merle	2,50 €
VAH	
Bassinnet à bec	16,00 €
Heaume de templier	11,00 €
Casque barbute	11,00 €
Casque à plume (fille et garçon)	14,00 €
Casque Aragon	17,00 €
Mini Set bouclier et épée	14,00 €
Coiffe Princesse	16,00 €
Couronne de Fleurs	6,50 €
Adrs	
Tirelire casque	9,50 €
Stylo Médiéval	3,50 €
Pot à crayon	9,50 €
Bougeoir templier	13,50 €
Collier monnaie médiéval	4,00 €
Aimant Médiéval	3,50 €
Porte Clef médiéval	5,00 €
Nature Planet	
Peluche Hibou	14,90 €
Peluche Faon	14,90 €
Peluche Renard	14,90 €
Peluche Loutre	14,90 €
Peluche Chauve souris	14,90 €
Visualisateur d'insectes	7,00 €
Magnet animaux	5,00 €
Porte clef animaux	5,00 €
Bracelet cuir	6,80 €
Stylo chouette	5,00 €
Crayon Chauve souris	3,00 €
Poupée Chevalier	17,00 €
Poupée Princesse	17,00 €
Cartamundi	
Jeux de cartes des blasons	9,50 €
Jeux des Cartes armures	9,50 €
Jeux de 7 familles du Moyen Age	9,50 €
Jeux des 7 familles des insectes	6,50 €
Jeux de 7 familles des Oiseaux	6,50 €
Sitaphy	
Arc et 3 flèches	19,60 €
Bouclier	15,00 €

Epée médiévale	10,90 €
Pendentif	4,50 €
Cheval bâton	19,50 €
Toupie	11,50 €
Baguette magique	6,50 €
Château à insectes	22,30 €
Tunique du chevalier	21,50 €
France Regard	
Aquarelle des Tours de Merle	8,00 €
Mug	6,50 €
Set de Table	5,00 €
Dépliant Recettes	4,20 €
Magnet	3,50 €
Petite Carte Postale	0,50 €
Grande Carte Postale	1,50 €
Décapsuleur	7,00 €
Stylo Bambou	4,00 €
Stylo Corrèze	3,00 €
Porte clef dépliant/19/Merle/cloche	5,00 €
Guide Corrèze	7,00 €
Planche à découper Corrèze	8,00 €
Sous verre Corrèze	6,00 €
Chevalier bois	6,00 €
Couteau Corrèze	9,60 €
Bouclier épée Corrèze	16,00 €
Parapluie carreaux	12,00 €
Dés à coudre TDM	4,00 €
Lot de 3 dés à coudre TDM	11,00 €
Peluche Corrèze	5,80 €
Panneau flèche Corrèze	6,50 €
Géo Relief	
Carte de la Corrèze en relief	15,50 €
Coco d'En Haut	
Pochette à histoires	21,00 €
Projecteur d'ombres	24,00 €
Silhouette articulée	13,00 €
Divers	
Affiche sépia	14,00 €
Guide "chevalier de la citadelle de Merle	2,00 €
Lot de 3 porte clefs	13,50 €
Marque page	1,50 €
Lot de 4 marque pages	5,00 €

Livres	
Editions Lorissee	
La Châtellenie de Merle	30,43 €
BRGM Editions	
Curiosités de La Corrèze	19,00 €
Interforum	
Louis le Galoup tome 1	15,00 €
Louis Le Galoup tome 2	10,05 €
Louis le Galoup tome 3	15,90 €
Louis le Galoup Tome 4	16,90 €
Louis le Galoup tome 5	16,90 €
Sans nom ni blason	4,80 €
Editions Gisserot	
Croyances Populaires	5,00 €
Pollution au MA	5,00 €
Plantes du jardin Médiéval	3,00 €
Recettes du Moyen Age	5,00 €
Princesses au Moyen Age	3,00 €
Chevalier au Moyen Age	3,00 €
Les châteaux forts	3,00 €
Métiers au Moyen Age	5,00 €
Paysan au Moyen Age	5,00 €
LO Diffusions	
Arbre Joyau de la Terre	25,95 €
Fêtes et Jeux du Moyen Age	19,50 €
Le Moyen Age	9,95 €
Les 7 Familles du MA	10,50 €
Lancelot	4,90 €
Fabliaux du MA	2,80 €
Chevaliers et chevalerie expliqués à mes petits enfants	5,27 €
Le MA à petits pas	7,80 €
Toutes les idées sont dans la nature	15,90 €
L'Arbre aux Merveilles	13,50 €
L'orientation	5,95 €
Le Moyen Age	14,95 €
A la recherche de l'épée légendaire	16,90 €
L'Europe au Moyen Age	5,60 €
L'univers est un arbre	16,00 €
Mon guide nature	13,95 €
Guide des aventuriers	9,95 €
Mini chercher et trouve	8,50 €
Guide des curieux de la nature	19,20 €
Le grand livre de la nature	20,20 €
Pour en finir avec le MA	8,00 €
Héros et merveilles du MA	40,60 €

Le MA expliqué en images	25,00 €
Chevalier et chevalerie expliqués à mon petit fils	8,10 €
L'art héraldique	29,00 €
Divin MA	17,00 €
L'économie rurale	8,00 €
50 questions loufoques	9,95 €
Pliages les chevaliers	5,90 €
Bonnes à croquer	17,00 €
Sauvages et médicinales	22,00 €
Editions Faion	
Les croisades	6,00 €
Châteaux forts en France	9,90 €
Editions Heimdal	
Châteaux forts en Corrèze	12,00 €
Revue du MA Dinan Cité Médiévale	12,00 €
Produits Alimentaires	
Glaces	2,50 €
Glaces	2,20 €
Glaces	1,70 €
Glaces Bio	3,50 €
Boissons diverses	2,00 €
Eau	1,00 €
Café	1,00 €
Chips	2,00 €
Barre chocolatée	1,00 €
Boissons Personnel	0,70 €
Café Personnel	0,50 €
Glaces Personnel	1,00 €
Hypocras	16,00 €
Tisanes	6,00 €
Biscuits Boadas	6,00 €
Jus de pomme cubis 1,5L	5,50 €
Jus de pomme bouteille 1 L	4,00 €
Dépôt Vente	
France Regard	
Carte Postale Nature	1,5
Philippe Marchegay	
Mémoires d'une Vallée	12,00 €
Caméloupon 1	14,00 €
Caméloupon 2	14,00 €
Marius petit gabarier clandestin	20,00 €
Marie France Houdart	

Tours de Merle	23,50 €
Bouligou et Farcidure	23,50 €
Bréjaude et Clafoutis	24,00 €
Ferme du Moyen Age	23,00 €
Enfants des Renardières	19,00 €
Gabriel des burons aux halles	22,00 €
Les eaux marchandes	23,50 €
C'est par les femmes	24,00 €
Le renard et la caverne	20,00 €
J'ai descendu dans mon jardin	11,00 €
Ferme du Moyen Age, Invitation au voyage	21,50 €
Edition Myosiris	
Sites Remarquables tome 3	32,00 €
Dialogue avec les arbres en Limousin	30,43 €
limousin qu'y a-t-il de meilleur	22,00 €
Les noms des lieux d'Argentat	12,00 €
Les mines d'Argentat	14,00 €
Les noms des lieux de la Xaintrie	18,00 €
Marcello l'asticot	6,00 €
Les 12 desserts de Marcello	8,00 €
Les 12 Soupes de Marcello	8,50 €
Le Petit patrimoine de la Corrèze	34,00 €
La Corrèze, d'eau de granite et d'arbres	24,00 €
Yannick Lac	
Crochet cœur	12,00 €
Crochet chouette	22,00 €
Crochet abeille	22,00 €
Crochet chauve souris	20,00 €
Crochet tête licornes	14,00 €
Crochet chat	20,00 €
Crochet tête sanglier	14,00 €
Crochet tête cochon	14,00 €
Crochet tête chat	12,00 €
Crochet tête renard	12,00 €
Crochet tête chouette	12,00 €
Crochet tête poussin	12,00 €
Crochet loutre	20,00 €
Crochet tête ourson	12,00 €
Crochet émoticones	12,00 €
Marionnette	14,00 €
Jacques Pair	
Miel	7,00 €
Les Cueillettes Corrésiennes	
Vins aromatisés (75cl)	16,00 €
Vins aromatisés (50cl)	14,00 €
Vinaigre divers	7,50 €

Huile aux cèpes	7,50 €
Cèpes cuisinés	8,00 €
Sel aromatisé aux champignons	7,00 €
Champignons séchés	8,00 €
Macérât huileux	7,00 €
Confitures diverses	6,00 €
Confit divers	6,50 €
Coffret champignons	20,00 €
Panier gourmand	26,00 €
Cave Viticole De Branceilles	
Champ du Clos 2015	13,00 €
Triadou Rosé Bio 2020	7,80 €
Ferrand Blanc 2020	9,00 €
Vin Paillé Blanc 2015	20,00 €
Bières des Anges	
Bouteille 1/2 L	3,50 €
Pack 3 bouteilles	10,50 €
M Bohême	
Savon corps	6,50 €
Coffret 4 savons	25,50 €
Savon liquide	10,50 €
Savon ménager	6,50 €
Bougie	13,50 €
O Pot	
Mug mouton ou paysage	15,00 €
Coquetier mouton	8,00 €
Coquetier Bleu	10,00 €
Repose cuillère feuille	15,00 €
Saladier moyen (mouton)	24,00 €
Saladier moyen (maison)	28,00 €
Porte savon (mouton)	14,00 €
Porte savon (poisson)	12,00 €
Grand plat (bleu)	42,00 €
Petit elfe	12,00 €
Grand elfe	15,00 €
Tasse bleue et sous tasse	18,00 €
Boîte bleue	22,00 €
Lampe	80,00 €
Gratte ail	8,00 €
Petit bol (bleu)	12,00 €
Les Cahiers de Constance	
Guirlande à Fabriquer	9,90 €
Coffret Cadeau	17,90 €
Papier à Lettre	12,00 €
Cartes de jeu magiques	12,00 €
Carnet	3,50 €

Pirouettes Cacahuètes	
Kit créatif	13,90 €
Kit créatif	15,90 €
Kit créatif	9,90 €
Jeu de Puzzle château fort	23,90 €
Emilien Hérault (bijoux bois)	
Boucle d'oreille	23,00 €
Pendentif	25,00 €
OTVD	
Casse noix	6,50 €
Casse noix par 2	10,00 €
Essuies mains	6,50 €
Essuies par 2	10,00 €
Torchon circulaire	3,50 €
Torchon circulaire par 3	10,00 €
Planche à découper bois	9,00 €
Planche à découper bois par 2	15,00 €
Mug	5,50 €
Mug par 2	10,00 €

ADOPTION DES TARIFS D'ENTRÉE AU SPECTACLE THÉÂTRAL AU SEIN DU SITE DES TOURS DE MERLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

La Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne souhaite poursuivre le développement des Tours de Merle, en renforçant la qualité de ses prestations, de leurs impacts sur le territoire et en encourageant la créativité et en développant le travail en réseau sous différentes formes.

Un spectacle avec chants sous forme de déambulation théâtralisée est en cours de création. Ce travail est réalisé par une compagnie locale. Les représentations sont programmées en dehors des horaires traditionnels d'ouverture du site des Tours de Merle. L'objectif est de créer un moment d'authenticité, de raconter autrement et faire vivre et ressentir différemment l'histoire de Merle.

La Communauté de Communes doit fixer les tarifs d'entrées au spectacle théâtral.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire adopte les tarifs suivants :

Tarifs Individuels	
Adulte (à partir de 16 ans)	12.00 €
Enfant (de 6 ans à 15 ans)	10.00€